

Bourse nationale

de
second degré

2 0 1 6 - 2 0 1 7

Vous envisagez la poursuite d'étude de votre enfant au lycée ?

Pensez à faire vérifier vos droits pour le versement de la bourse nationale.

La nouvelle réglementation des bourses de lycée renforce l'aide financière aux familles : les plafonds de ressources sont plus favorables et les montants attribués plus importants.

COMMENT FAIRE ?

Se procurer un dossier à remplir auprès du secrétariat de l'établissement scolaire ou sur le [site internet](#) de l'académie de Caen

Déposer le dossier renseigné auprès du secrétariat de l'établissement scolaire **pour le 30 juin 2016 au plus tard.**

<https://www.ac-caen.fr/enseignement-et-formation/vie-de-leleve/l-action-sociale>